

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 FEVRIER 2026 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Monsieur BOURDIN, Madame PARIS, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Madame QUELIN, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Madame ARMAND à Monsieur GUEUR
Monsieur BECQUART à Monsieur FABRE

ABSENTS :

Monsieur BLANC (jusqu'à la délibération n° 3 inclus)
Madame BRISSEZ (jusqu'à la délibération n° 3 inclus)

Monsieur DEROUBAIX - Madame ARBORE - Madame PONCET - Monsieur RIBIERE -
Madame ARENA - Monsieur KARTAL - Monsieur LARBI

Le quorum est atteint.

Madame COULET est désignée secrétaire de séance.

2026.01.01

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2025**

(Rapporteur : Daniel FABRE)
Nomenclature : 5.2 Désignation des représentants

Le Procès-Verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le Maire et le ou les secrétaires.

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20260227-DEL_2026_01_01-DE
Date de télétransmission : 03/03/2026
Date de réception préfecture : 03/03/2026

Il s'agit donc d'approuver, avec ou sans observations, le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 décembre 2025.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. D'APPROUVER le Procès-Verbal de la séance du 19 décembre 2025.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 03 MARS 2026

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Nelly COULET
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
01-210100046-20260227-DEL_2026_01_01-DE
Date de télétransmission : 03/03/2026
Date de réception préfecture : 03/03/2026 2